



prete
NYUNGANIRA



AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATION D'INTERET
Financement du Projet N° IDA- E-2650-BI

N° de référence selon le PPM : BI-ADB-451933-CS-QCBS

SERVICE DE CONSULTANT : Recrutement d'une firme/cabinet de consultants chargé(e) de conduire une étude de faisabilité pour la mise en place de l'assurance agricole au Burundi

N° d'identification du Projet : **(P177688)**
Type de contrat : **Forfaitaire**
Date de début : **-**
Lieu : **Burundi**

1. La République du Burundi a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un financement d'un montant équivalent à 100 000 000 Dollars des Etats-Unis sous la forme d'un Don en vue de financer le coût du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un cabinet de consultants chargé de conduire une étude de faisabilité pour la mise en place de l'assurance agricole au Burundi.
2. Les services comprennent le Recrutement d'un cabinet de consultants chargé de conduire une étude de faisabilité pour la mise en place de l'assurance agricole au Burundi. L'objectif global de la mission est la suivante :
 - (i) Examiner la faisabilité du développement d'une assurance agricole indicielle basée sur le marché ciblant les petits et moyens agriculteurs, éventuellement par le biais d'un partenariat public-privé entre le Gouvernement du Burundi et l'industrie de l'assurance nationale naissante et en pleine croissance
 - (ii) Analyse des chaînes de valeur afin d'identifier 3 à 4 produits agricoles prometteurs pour une étude de faisabilité technique, opérationnelle, financière et institutionnelle approfondie.
 - (iii) Identifier les différents segments d'agriculteurs, à analyser les flux de trésorerie et à fournir des estimations réalistes de la taille du marché pour l'assurance indexée, ainsi que la volonté de payer des agriculteurs. La mission identifiera toutes les contraintes qui ont pu empêcher/entraver l'offre de produits d'assurance indicielle adéquats
3. L'Unité de gestion du PRETE, invite les consultants admissibles (« Cabinet de consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente suivantes pour exécuter les services, sans être exhaustives : (i) expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans la réalisation d'analyses de faisabilité et/ou d'évaluations en matière d'économie/assurance agricole, d'analyse et de gestion des risques. La connaissance de l'assurance indexée sur l'agriculture est essentielle ; (ii) expérience spécifique de l'agro-finance, de l'assurance agricole, de la finance rurale dans les marchés en développement, de préférence en Afrique ; avec au moins une mission similaire réalisée avec succès dans l'assurance agricole au cours des 5 dernières années (ampleur des contrats, nature de la prestation, domaine technique et contexte géographique), attestées par des copies des contrats, des attestations de bonne fin d'exécution et/ou rapports de validation définitifs notamment des missions

financées par des projets/programmes de développement. Le cabinet proposera une équipe pluridisciplinaire, constituant le personnel clé justifiant d'une expertise reconnue avec des compétences nécessaires à l'exécution de la mission.

4. Il est à noter toutefois que les Experts clés ne seront pas évalués lors de l'établissement de la liste restreinte.
5. Il est porté à l'attention des Consultants intéressés que les dispositions sur la Section III, les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 et 3.23 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (Septembre 2023) exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts et d'éligibilité sont applicables.
6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et / ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont sélectionnés.
7. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection fondée sur la **Qualité et le Coût (SFQC)** énoncée dans le Règlement de passation de marchés de la Banque mondiale dans le cadre du financement des projets d'investissements, édition de Septembre 2023.
8. Les TERMES DE REFERENCES (TDR) détaillés peuvent être obtenus sur demande à l'adresse indiquée au paragraphe 11 ci-bas.
9. Les Consultants intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous du **Lundi au Vendredi de 7h30 à 16h** (heure locale).
10. Les manifestations doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier ordinaire ou par courrier électronique) au plus tard **le Vendredi 08 Novembre 2024** à 16 heures (heure locale) à l'adresse ci-après avec mention :

A l'Attention de Madame la Coordonnatrice du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique «PRETE» : «REPOSE A L'AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE CONDUIRE UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE DE L'ASSURANCE AGRICOLE AU BURUNDI.

11. L'adresse à laquelle il est fait référence aux articles ci-dessus est la suivante :

Bujumbura, BURUNDI, Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga Nord, avenue Inkondo, N°1.
E-mail : bnzeyimana@prete.bi avec copie obligatoire à gnyongabo@prete.bi

Fait à Bujumbura, le 15/10/2024

Coordonnatrice du PRETE-NYUNGANIRA

